



55^e

21 et 22 août 2026



RALLYE NATIONAL

AUTUN

LA CHATAIGNE





REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.)

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Pour obtenir son permis d'organisation, l'ASA organisatrice doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE (à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organisation FFSA est délivré par la Ligue).

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le permis d'organisation de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Les vendredi 21 et samedi 22 AOÛT 2026

**55^e RALLYE NATIONAL
D'AUTUN SUD-MORVAN
"La Châtaigne"
COEFFICIENT 4 et PEA**

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Morvan
Nom du Rallye :	55e Rallye National d'Autun Sud-Morvan "La Châtaigne"
Date :	Vendredi 21 et samedi 22 août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National à participation étrangère autorisée
Eligibilité :	• Coupe de France des Rallyes coefficient 4 • Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté coefficient 2 • Challenge Commissaires BFC
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Raphaël DIARD
Téléphone :	06 58 83 57 47
Mail :	rdiard@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	Raphaël DIARD
Membres :	Philippe NECTOUX, Gérard PLISSON, Jean-Pierre LEMAITRE, Jean-Pierre LEGRAND, Daniel JONDET, Sébastien GODFRIN, Leslie BRUNEAU, Laura ALEXANDRE, Joël THIÉRY, Sophie BIÉ, Florentin JONDET, Sylvain REBOURG, Laurent REBOURG, Hervé PETIT, Vincent FOLDYNA, David PERRAUDIN, Fabrice DEVELAY, Christian RIZET, Jean-Michel COSTA, Fabrice LEDIEU, Jean MONTCHARMONT,

	Barbara FOLDYNA
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Brigitte NECTOUX Florence DIARD ASA Morvan 1 rue des Pierres 71400 AUTUN
Téléphone :	06 58 83 57 47 ou 06 82 67 90 47 ou 06 03 07 77 45
Mail :	contact@asamorvan.com
Permanence du Rallye :	ASA Morvan
Lieu, date, horaire :	1 rue des Pierres 71400 AUTUN De l'ouverture des engagements jusqu'au 21/08/2026 A partir de 12h30 Parc des Expositions de l'Eduen Route de Chalon 71400 AUTUN
Organisateur technique	
Nom :	ASA Morvan
Adresse :	1 rue des Pierres – 71400 AUTUN
Téléphone :	06 58 83 57 47
Mail :	contact@asamorvan.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	17 juin 2026
Ouverture des engagements	17 juin 2026
Clôture des engagements	10 août 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	15 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	ASA Morvan 1 rue des Pierres – 71400 AUTUN 15, 16 et 20 août : 07h30 – 17h00 21 août : 07h30 – 12h00
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	15, 16, 20 août : 08h00 – 19h00 21 août : 08h00 – 13h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	ASA Morvan 1 rue des Pierres – 71400 AUTUN 21 août 2026 – 08h00 à 14h00
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 20 août 2026 – 18h30 à 20h30 21 août 2026 – 08h00 à 14h00

Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 20 août 2026 – A partir de 18h30 21 août 2026 – A partir de 8h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 13h30
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 14h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 21 août 2026 – 14h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN Par écrit, avec le Road Book, à partir du 15 août
Départ étape 1 (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 21 août 2026 – 15h00 (1 ^{ère} VHC)
Arrivée étape 1 (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 21 août 2026 – 18h26 (1 ^{ère} VHC)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 30 min après arrivée du dernier concurrent
Départ étape 2 (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 22 août 2026 – 7h00 (1 ^{ère} VHC)
Arrivée étape 2 (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc fermé théâtre romain historique d'Autun 71400 AUTUN 22 août 2026 – 17h05 (1 ^{ère} VHC)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 22 août 2026 – 19h53 Pas de vérifications finales pour les VHRS / VMRS
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Parc des Expositions de l'Eduen 71400 AUTUN 22 août 2026 – 30 min après arrivée du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Les coupes et trophées seront distribués : Parc des Expositions de l'Eduen Podium 22 août 2026 – 30 min après classement officiel Les prix (chèques) seront envoyés la semaine suivant le rallye.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Jean-Claude LEFORESTIER, 1756
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Bernard DEMEUZOIS, 1985
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Régis DUFRESNE, 2484 Fabien ZYCH, 4626
Directeur de Course	Pascal BATTE, 28230
Directeurs de Course	- DC ES0 – Shakedown : Alain ANGELMANN, 214977 - DC ES 1 - 4 - 7 (8,1 km) : Nathalie VINCENT-GENOD, 210885 - Adjoint DC ES 1 - 4 - 7 : Stéphane VINCENT-GENOD, 24887 - DC ES 2 - 5 - 8 (12 km) : Alain ANGELMANN, 214977 - Adjoint au DC ES 2 - 5 – 8 : Christophe BOURGES, 13672 - DC inter ES 3 - 6 (29,9 km) : Jean-Luc TORLIGUIAN, 243435
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Gérard PLISSON (R2), 12983 Sylvie ZYCH (ES1), 3416 Christian HAMON (ES2), 29685 Valérie DIEBOLT-BATTE (ES3), 12431
Commissaire Technique responsable	- Moderne et R2 : Laurent QUERRY, 212893
Commissaires Techniques adjoints	- CT (shakedown) : Loïc BILLARD, 251873 - Commissaire Technique : Michel PETETIN, 217737 - Commissaire (shakedown) : Martial LOBROT, 114567 - Commissaire Technique Moderne : Thierry DUPECHER, 3564
Médecin chef	Docteur Didier SAVAJOIS, 247259
Chargés des relations avec les concurrents	Nicole GUIBLAIN, 7079 Brigitte DREAU, 2282
Juges de faits	Patrick LAPALUS, 28879 Christine LAPALUS, 180577
Chargé des relations avec la presse	Barbara FOLDYNA
Chronométrateurs	BRENUS INFO
Classement	BRENUS INFO
Speaker	Claude DUCOUDRAY
Accueil des officiels	Marie-Claire PLISSON, Brigitte NECTOUX
Autres	- DC Tricolore : Jean-Paul BROSSARD, 4763 - Conducteur Tricolore : Lydie BROSSARD, 170112 - DC Damier: Françoise FREVILLE, 111134 - DC Parc fermé : Hubert BENOIT, 3617 - DC Assistance : André GUIBLAIN, 7081 - DC Vérifs + Parc Regroupement – Repositionnement : Thierry MOREL, 4906

	- DC Vérifs pubs + Parc dédicaces : Marie-Laure ALAIN, 228679 - DC 00A : Aurélien JORDAN, 41668 - Conducteur 00A : Jean-Marc GROSSMANN, 90778 - CRAC Responsable : Nicole GUIBLAIN, 7079 - CRAC : Brigitte DREAU, 2282
--	--

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs, sont juges de faits.

1.2P. COMITÉ D'HONNEUR

M. Amaury de BARBEYRAC, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Autun
M. Vincent CHAUVET, Maire de la ville d'Autun
Mme Liliane MOUGIN PEDUZZI, 2e adjointe chargée du Sport et de la Jeunesse
M. Rémi FULGINI, Directeur du Services des Sports et Loisirs
M. Pierre RAGUES, Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Olivier BONNETAIN, Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile
Mmes/MM. les Conseillers Régionaux et Départementaux
MM. les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures du Département 71
Mmes/MM. l'équipe des Services Sportifs et Techniques de la Ville d'Autun
MM. les Commandants des S.D.I.S du Département 71

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Des **pré-vérifications administratives** seront effectuées les jours de reconnaissances, à la remise du road-book, au siège de l'ASA Morvan, 1 rue des Pierres à AUTUN 71400.

L'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire pilote et copilote
- Licences pilote et copilote
- Première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Première page du passeport technique.
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issue de ces pré-vérifications, et une fois les droits d'engagement acquittés, il sera remis :

- Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des autocollants, le n° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown pour les inscrits, l'heure de convocation.

Les voitures devront être présentées le jour du rallye entièrement stickées.

Les **vérifications administratives complémentaires** auront lieu le vendredi 21 août 2026 de 8h00 à 14h00 au Parc des expositions de l'Eduen.

Les **vérifications techniques** auront lieu le jeudi 20 août 2026 de 18h30 à 20h30 et le vendredi 21 août 2026 de 8h00 à 14h00 au Parc des expositions de l'Eduen.

A cette occasion, les équipages devront à nouveau présenter les originaux suivants :

- Permis pilote et copilote
- Licences pilote et copilote

Les horaires de convocations seront communiqués sur le site internet de l'ASA Morvan (<http://asamorvan.com>)

Le respect des horaires est impératif sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au Parc des expositions de l'Eduen à Autun.

Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye National d'Autun Sud-Morvan "La Châtaigne" doit adresser à Brigitte NECTOUX et/ou Florence DIARD la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 10 août 2026 à minuit** au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 230 voitures maximum (National + VHC + VHRS + VMRS).

3.1.11 Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 € + 50€ tracking VDS Racing**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 200 €**
- pour les équipages licenciés de l'ASA Morvan :
 - **495 € + 50€ tracking VDS Racing** (Equipage avec 1 licencié ASA Morvan)
 - **475 € + 50€ tracking VDS Racing** (Equipage avec 2 licenciés ASA Morvan)

Chèque ou Virement libellé à l'ordre de : ASA Morvan

Dans les droits d'engagement sont inclus 5€ de participation au Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche Comté.

IMPORTANT : Pour le tracking : Prévoir un chèque/liquide de **caution de 300 € à l'ordre de VDS Racing**.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. ORDRE DE DÉPART

Conforme règlement standard FFSA.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VHC – Moderne – VHRS – VMRS.

Pour la 2ème étape, l'ordre de départ sera donné dans l'ordre du classement (hors pénalités) de la première étape. Les concurrents acceptés en « nouveau départ » seront repositionnés par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures.

Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 8€ HT du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan « La Châtaigne ».

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- de disposer, sous la voiture de course, d'une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- de prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc de Dédicaces d'Etang sur Arroux :

Un parc de dédicaces sera prévu à Etang sur Arroux (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

4.8P. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.1.8P VITRES

Conforme au règlement standard FFSA – cf. Annexe 2 : Équipements de sécurité.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiquées par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives. Elles feront l'objet d'un additif au présent règlement.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.
Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

IMPORTANT : Les Voitures de Courses seront **OBLIGATOIREMENT déchargées** dans le Parc à Remorques, situé dans le champ à côté du parc des expositions de l'Eduen et en face de la Gendarmerie d'Autun

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expositions de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.
Le Rallye d'Autun Sud-Morvan « La Châtaigne » représente un parcours de 274,5 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections :

- 1ère étape le vendredi 21 août 2026 de 1 section (2 ES)
- 2ème étape le samedi 22 août 2026 de 2 sections (3 ES)

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **120,1 km**.

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 21 août 2026

- ES 1 : "RACING LUBES" - 8,1 Km
- ES 2 : "ORECA Store" - 12 Km

Samedi 22 août 2026

- ES 3 - 6 : "Jean-Jacques JULIEN" - 29,9 Km
- ES 4 - 7 : "RACING LUBES" - 8,1 Km
- ES 5 - 8 : "ORECA Store" - 12 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du Road Book et il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'ASA Morvan <http://asamorvan.com>.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages par ES maximum.
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 15 août 2026 (8h à 19h)
Dimanche 16 août 2026 (8h à 19h)
Jeudi 20 août 2026 (8h à 19h)
Vendredi 21 août 2026 (8h à 13h)

A la prise du road book, prévoir la remise de la Fiche Speaker complétée.

IMPORTANT : Nous demandons aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage

Distribution du carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents :

Samedi 15 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Dimanche 16 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Jeudi 20 août 2026 - 07h30-17h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun
Vendredi 21 août 2026 - 07h30-12h00 : ASA Morvan 1 rue des Pierres à Autun

Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes : Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- 2ème infraction notifiée : 1 minute de pénalité
- 3ème infraction notifiée : Disqualification

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard FFSA

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de l'étape qui suit celle de l'abandon, après validation du commissaire technique.

7.5.18.1P Signes distinctifs des commissaires et officiels

Chasubles conformes aux RTS.

7.5.20P Séance d'essais "SHAKEDOWN" – Cury (4 Kms)

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 21 août 2026 de 9h à 12h.

Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book.

Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48h avant le début de la séance d'essai.

LES VOITURES DEVRONT SE PRÉSENTER AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.

L'équipage devra être en conditions de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages.

A compter du 17/06/2026, tout essai privé est **INTERDIT**, même avec accords particuliers, sur les routes du département de la Saône-Loire (71).

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Si une remise des prix est prévue par l'organisateur, indiquer ici le détail et la répartition des prix et coupes.

Tous les équipages classés ayant droit à un prix et présents à la remise des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires sportifs, sur le podium du Parc des Expos de l'Eduen.

Dotation	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Scratch	550€	400€	200€	100€
Groupe	300€ (si - de 4 = la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
Classe	535€ (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1^{ère} Equipage Féminin 400€ (200€ si – de 4) + 1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « Handisportauto » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES et/ou ICCRES) 1^{er} Equipage au classement général : 150€, 2^{ème} 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen (Autun)

Il est prévu trois récompenses pour les commissaires

Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables.

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 17 000€

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum : <https://asamorvan.com>

ANNEXE 1 : ANNEXE HORAIRES

55^e RALLYE AUTUN – LA CHATAIGNE CONTROLES – ITINERAIRES – HORAIRES

Vendredi 21 Août 2026 / Friday 21st August 2026					GMT + 1 heure – Sunrise : 6h48 / Sunset : 20h44			
CH / TC	Lieux	Km ES	Km liaison	Km total	Temps imparti	1er VHC	Dernier VHRS	Sections
ES / SS	Location	SS km	Liaison Km	Total km	Target time	1st VHC	Last VHRS	
CH / TC 0	Autun / Théâtre Romain - Sortie parc fermé OUT / Parc fermé OUT		0,00	0,00	00:00	15:00	19:20	
CH / TC 0A	Autun / Eduen – Entrée assistance / Service park IN		2,68	2,68	00:08	15:08	19:28	
CH / TC 0B	Autun / Eduen – Sortie assistance / Service park OUT		0,00	0,00	00:20	15:28	19:48	
CH / TC 1	Laizy – Le Mousseau		13,90	16,58	00:25	15:53	20:13	
DES / SS start 1	ES / SS LAIZY – LA GRANDE VERRIERE		0,20	16,78	00:03	15:56	20:16	
AES / SS finish 1	La grande Verrière – Bouton	8,10						
CH / TC 1A	La Grande Verrière - Entrée parc dédicace / dedication park IN		4,60	29,48	00:17		20:33	1
CH / TC 1B	La Grande Verrière – Entrée parc dédicace / dedication park OUT						20:48	
CH / TC 2	Saint-Prix – Montcharmont		6,55	36,03	00:10	16:38	20:58	
DES / SS start 2	ES / SS LA CROISSETTE		0,20	36,23	00:03	16:41	21:01	
AES / SS finish 2	Roussillon – Le Grand Mizieux	12,00						
CH / TC 2A	Autun / Eduen – Entrée assistance / Service park IN		20,20	68,43	00:50	17:31	21:51	
CH / TC 2B	Autun / Eduen – Sortie assistance / Service park OUT		0,00	68,43	00:45	18:16	22:36	
CH / TC 2C	Autun / Théâtre Romain - Entrée parc fermé / Parc fermé IN		3,77	72,20	00:10	18:26	22:46	
	Total étape 1 section 1 / total day 1 section 1	20,10	52,10	72,20				

Samedi 22 Août 2026 / Saturday 22nd August 2026					GMT + 1 heure – Sunrise : 6h50 / Sunset : 20h42				
CH / TC	Lieux	Km ES	Km liaison	Km total	Temps imparti	1er VHC	Dernier VHRS	Sections	
ES / SS	Location	SS km	Liaison Km	Total km	Target time	1st VHC	Last VHRS		
CH / TC 2D	Autun / Théâtre Romain - Sortie parc fermé OUT / Parc fermé OUT						7h00	11h20	
CH / TC 2E	Autun / Eduen – Entrée assistance / Service park IN		2,68	2,68	00:08	7h08	11h28		
CH / TC 2F	Autun / Eduen – Sortie assistance / Service park OUT				00:20	7h28	11h48		
CH / TC 3	Uchon – Vauvillard		31,00	33,68	00:45	8h13	12h33		
DES / SS start 3	ES / SS UCHON		0,20	33,88	00:03	8h16	12h36		
AES / SS finish 3	La Tagnière		29,90						

CH / TC 3A	Etang sur Arroux - Entrée parc dédicace / dedication park IN	12,30	76,08	00:50	9h06	13h26	2
CH / TC 3B	Etang sur Arroux – Sortie parc dédicace / dedication park OUT	0,00		00:15	9h21	13h41	
CH / TC 4	Laizy – Le Mousseau	8,37	84,45	00:12	9h33	13h53	
DES / SS start 5	ES / SS LAIZY – LA GRANDE VERRIERE	0,20	84,65	00:03	9h36	13h56	
AES / SS finish 5	La grande Verrière – Bouton	8,10					
CH / TC 5	Saint-Prix – Montcharmont	11,15	103,90	00:25	10h01	14h21	
DES / SS start 5	ES / SS LA CROISSETTE	0,20	104,10	00:03	10h04	14h24	
AES / SS finish 5	Roussillon – Le Grand Mizieux	12,00					
CH / TC 5A	Autun / Place du Champ de Mars – Entrée parc regroupement / regroup IN	18,00	134,10	00:50	10h54	15h14	3
CH / TC 5B	Autun / Place du champ de Mars - Sortie parc regroupement / regroup OUT			01:00	11h54	16h14	
CH / TC 5C	Autun / Eduen – Entrée parc assistance / Service park IN	2,60	136,70	00:10	12:04	16h24	
CH / TC 5D	Autun / Eduen – Sortie parc assistance / Service park OUT			00:45	12:49	17h09	
CH / TC 6	Uchon – Vauvillard	31,00	167,70	00:45	13h34	17h54	
DES / SS start 6	ES / SS UCHON	0,20	167,90	00:03	13h37	17h57	
AES / SS finish 6	La Tagnière	29,90					
CH / TC 6A	Etang sur Arroux - Entrée parc dédicace / dedication park IN	12,30	210,10	00:50	14h27	18h47	
CH / TC 6B	Etang sur Arroux – Sortie parc dédicace / dedication park OUT			00:15	14h42	19h02	
CH / TC 7	Laizy – Le Mousseau	8,37	218,47	00:12	14h54	19h14	
DES / SS start 7	ES / SS LAIZY – LA GRANDE VERRIERE	0,20	218,67	00:03	14h57	19h17	
AES / SS finish 7	La grande Verrière – Bouton	8,10					
CH / TC 8	Saint-Prix – Montcharmont	11,15	237,92	00:20	15h22	19h42	
DES / SS start 8	ES / SS LA CROISSETTE	0,20	238,12	00:03	15h25	19h45	
AES / SS finish 8	Roussillon – Le Grand Mizieux	12,00					
CH / TC 8A	Autun / Place du Champ de Mars – Entrée reclassement / reclassification IN	18,00	268,12	00:50	16h15	20h35	
CH / TC 8B	Autun / Place du Champ de Mars – Sortie reclassement / reclassification OUT			00:30	16h45	21h05	
CH / TC 8C	Autun / Eduen - Podium final / Finish podium	2,60	270,72	00:10	16h55	21h15	
CH / TC 8D	Autun / Théâtre Romain - Entrée parc fermé / Parc fermé IN	3,77	274,49	00:50	17h05	21h25	
Total étape 2 sections 2,3 / total day 2 sections 2,3		100,00	174,49	274,49			

ANNEXE 2 : ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ



LÉGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

 Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Rallye	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2025)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5/Rallye 2	GT de série	GT Plus Rallye
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X Annexe J Art. 253.8		X Homologuée en VO	X Règl. Tech. F2000 Art.9.15	X Homologuée en VOVIR5	X Annexe J Art. 253.8	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14.1
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X Annexe J Art. 253.6		X (5 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X (6 pts mini) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6
Pare brise en verre feuilleté		X Annexe J Art. 253.11		RP Annexe J Art. 260.902-access3	X Règl. Tech. F2000 Art.9.6-1	X Annexe J Art.261.902-access3	X Annexe J Art. 253.11	
Film anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1			Règl. Tech. F2000 Art.9.6-2	RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.2.5	RP Annexe J Art. 253.11.1
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X Annexe J Art.253.7			X Règl. Tech. F2000 Art.9.18.1	X Annexe J FFSA Art. 253.7	X Règl. Tech. GT de série Art.9 + LT FIA n°6/n°16	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14 + LT FIA n°6/n°16/n°52
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13						
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Ann. J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5		X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.3	X Annexe J Art. 253.5		
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10						
Double circuit de freinage		X Annexe J Art. 253.4			Série ou Double Circuit Règl. Tech. F2000 Art.8.3		X Annexe J Art. 253.4	
2 rétroviseurs extérieurs		X Annexe J Art. 253.9			X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.2-1		X Annexe J Art. 253.9	
Triangle de signalisation		X Règlement standards des Rallyes Art.7.5.17.1						
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP Annexe J FFSA Art. 253.8.3.5						
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.255.5.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.260.401-a0	RP Règl. Tech. F2000 Art.4.1	RP Annexe J Art. 261.401.a0	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.3.7	FT3 Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation ¹⁰ Annexe J Art.254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. F2000 Art.4.2	Type Aviation Art. 261.402.a0	X Annexe J Art.253.3	Type Aviation Règl. Tech. GT+ Rallye Art.6.1
Siège homologué FIA en cours de validité		X Annexe J Art. 253.16			X Règl. Tech. F2000 Art.9.17 + LT FIA n°12/n°40	Type FIA 8862-2009 Art. 261.901.a2	Origine ou homologué FIA Règl. Tech. GT de série Art. 6.6.3.2	X Annexe J Art. 253.16 + LT FIA n°12/n°40



LÉGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2025 de sécurité Rallye - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2025)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X Règlementation Casques 2025						
Système Retenue Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X Règlementation Casques 2025						
Combinaisons FIA 8856-2000		X Règlementation combinaison et vêtements de protection 2025						
Combinaisons FIA 8856-2018		Autorisé						
Cagoule FIA 8856-2000		X						
Cagoule FIA 8856-2018		Autorisé						
Chaussures FIA 8856-2000		X						
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé						
Gants Ignifugés FIA 8856-2000		X						
Gants Ignifugés FIA 8856-2018		Autorisé						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé						